

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 28 FÉVRIER.

On écrit de Gœttingue, le 23 février : Les députés de Hildesheim, de Lunebourg, etc., MM. Fasseur Nieper, Dr Théodore Meyer, l'avocat Buddenbourg et le chanoine Richelmann, ont protesté, au nom de leurs commettants, contre toute nouvelle constitution, et immédiatement après, ils ont quitté la ville de Hanovre. Suivant la patente de 1819, la seconde chambre doit se composer de 75 membres, dont la moitié est nécessaire pour prendre une décision ; or, comme nous apprenons que seulement 48 membres sont actuellement présents à la chambre et que 37 voix sont requises pour la majorité, on ne pense pas qu'aucune résolution puisse être prise en faveur des propositions du gouvernement, car il ne faudrait que 12 opposans pour anéantir la majorité, et la nomination des candidats pour la présidence et la vice-présidence, choisis tous dans le sens le plus libéral, a déjà prouvé assez clairement que la majorité de la chambre est composée de membres constitutionnels.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 1<sup>ER</sup> MARS.

Dans la chambre des communes, le débat qui avait été ajourné sur la violation de sa prérogative par M. O'Connell, a été repris. Après quelque discussion la chambre s'est divisée sur la motion originale tendante à ce que M. O'Connell fut réprimandé par le président ; elle a été adoptée par une majorité de 29 voix. Dans la séance du 28, conformément à l'ordre de la chambre, M. O'Connell est venu prendre sa place, et a été réprimandé par le président ; il a pris ensuite la parole, il a critiqué dans les termes les plus forts la manière dont les pétitions sur les élections sont examinées, et a déclaré qu'il n'avait rien à rétracter du discours qu'il avait prononcé ; il a conclu en annonçant une motion pour la nomination d'un comité chargé de faire une enquête sur la conduite du comité des élections.

— On lit dans le *Courier* : L'Europe annonce que le prince Paul Esterhazy se rend à Londres où d'importantes affaires vont être traitées ; que le comte Pozzo di Borgo et le prince Paul doivent appuyer le gouvernement tory et l'alliance continentale. Quelqu'absurde que paraisse cette histoire, elle pourrait cependant avoir quelque fondement. Nous savons que lord Palmerston ne convient pas aux cours du Nord, comme ministre des affaires étrangères, autant que le duc de Wellington et le comte d'Aberdeen. Et dans le moment où les

partis sont presque balancés dans le parlement, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'on essayât de nuire au cabinet actuel par des intrigues diplomatiques. Les torques ne reculeraient pas devant de semblables moyens pour regagner le pouvoir.

### FRANCE. — PARIS, LE 2 MARS.

La chambre des députés a voté hier l'autorisation qui lui était demandée par M. Dutacq, afin de poursuivre en diffamation M. Emile Girardin. Cette autorisation a été accordée après un discours de M. Girardin, à l'unanimité, moins trois ou quatre membres. Cette délibération est le seul fait important de la séance. — La commission chargée de l'examen de la proposition relative à la conversion des rentes s'est constituée ce matin. Elle a choisi M. Gouin pour président et M. Antoine Passy pour secrétaire. Des débats préliminaires se sont engagés et ont révélé entre les deux notabilités financières de la commission, MM. Laffitte et Gouin, une parfaite concordance de pensées et de vues sur tous les points. Au reste, il n'y a guère eu de dissentiment que de la part de deux membres de la commission, qui, sans contester les principes, paraissent hésiter à s'associer aux déterminations qui en provoqueraient l'application immédiate.

Les ministres seront entendus ; ce qui, dès à présent, est hors de doute, c'est qu'un plan de conversion sagement combiné sera prochainement soumis à la chambre, et que le gouvernement sera mis en demeure de s'expliquer sur ses véritables intentions.

— Le bateau à vapeur le *Fulton*, arrivé le 24 février d'Alger à Toulon, a rapporté les nouvelles suivantes : L'envoyé d'Abd-el-Kader, est arrivé à Alger dimanche dernier ; à son entrée par la porte Babazoum, il s'est empressé de jeter de l'argent aux Arabes, suivant l'ancienne coutume des beys, il a fait quelques promenades à cheval dans l'intérieur de la ville, et le soir il est allé chez le fameux Abouderbah. Cet envoyé part aujourd'hui pour se rendre à Paris, afin de présenter au roi des chevaux, des lions, des tigres, des panthères, des autruches et des gazelles ; il est aussi porteur d'une fort belle selle destinée au prince royal. Ou parle plus que jamais de l'occupation de Blida ; c'est probablement ce motif qui empêche M. le gouverneur de laisser partir un régiment qui, dit-on, en avait reçu l'ordre : c'est le 63<sup>me</sup>. de ligne. Le trône attend aussi tous les jours son ordre de départ.

— Nous avons annoncé qu'un supplément d'instruction avait été ordonné dans l'affaire Hubert, par suite des révéla-

tions nouvelles qu'aurait faites un individu jusqu'ici étranger au procès. Notre correspondant de Poitiers nous transmet à ce sujet quelques détails sur l'auteur et l'origine de ces révélations.

Le 20 février dernier, Léon Didier-Valentin, se disant étudiant en droit, comparut devant la cour d'assises de la Vienne, sous l'accusation de cris séditieux, et de faux en écriture privée. Valentin avait professé hautement à l'audience les opinions républicaines les plus ardentes. Il disait être un des vingt-huit accusés d'avril, qui se sont évadés de Sainte-Pélagie ; il avait depuis, disait-il, parcouru la France et l'étranger, pour y accomplir, d'après les ordres de ses chefs, sa mission révolutionnaire.

Acquitté sur le fait des cris séditieux, et déclaré coupable du crime de faux, Valentin fut condamné à cinq ans de réclusion.

Le lendemain, l'*Echo du Peuple*, journal de Poitiers, rendit compte des débats de l'affaire et contesta les déclarations de Valentin.

Il paraît que Valentin, irrité de cette publication, qu'il regardait comme un désaveu offensant, annonça qu'il lui serait facile de prouver qu'il était un des partisans de l'opinion républicaine, qu'il en avait été un des agents les plus actifs. C'est alors qu'il demanda à être mis en présence d'un magistrat auquel il aurait fait les déclarations qui ont modifié le supplément d'instruction.

Valentin est arrivé hier à Paris, et il a déjà subi plusieurs interrogatoires. (G. des Trib.)

— Hubert, qui, depuis deux jours communiquait avec ses coaccusés, a été remis hier soir au secret.

— On écrit de Constance, le 25 février : Le prince Napoléon Louis Bonaparte, enporté hier par un cheval fougueux, allait périr dans un affreux précipice, lorsqu'un morceau de bois qui, par le plus heureux hasard, se trouvait sur le bord, a arrêté la chute du cavalier et de sa monture : cet obstacle néanmoins ne les a pas empêchés de rouler l'un sur l'autre. Le prince a pu se relever seul ; mais il a une forte contusion à la jambe et à la tempe gauche, et son poignet droit a été foulé assez violemment pour qu'avant un mois il ne puisse en faire usage.

— La cour de cassation a jugé hier (chambres réunies) que les commissaires de police sont des magistrats de l'ordre judiciaire et administratif, et que l'outrage qui leur est adressé doit être puni de l'emprisonnement prononcé par l'art. 222 du code pénal.

— Pendant les trois jours gras, la recette des divers théâ-

### FEUILLETON.

#### LETRES D'UNE PENSIONNAIRE.

III.

Liège, jendi 2 février.

Je suis triste, et mécontente de tout ce qui m'entoure, chère Zoé, je suis peut-être plus mécontente encore de moi-même que des autres ; je n'ai presque pas fermé l'œil cette nuit ; aussi suis-je d'une pâleur effrayante, et il ne tiendrait qu'à moi de dire que je suis bien malade ; chacun me croirait sur parole. Au fond, je sais bien à peu près à quoi m'en tenir sur mes dispositions au moment ; c'est une affection purement morale : le docteur Violet, si docte explicateur des rapports qui existent dans notre double nature, dirait qu'il y a bien quelque chose de nerveux là dedans ; c'est possible ; j'éprouve des crispations et des impatiences singulières ; par exemple, si c'était la saison des mouches, j'irais à la chasse aux mouches, pour me donner l'inqualifiable plaisir de les tuer ; j'ai de ces lubies là, deux ou trois fois par an ; tu dois te rappeler, chère Zoé, que quand j'étais plus jeune, j'aimais à mordre, mais à mordre tout de bon, et tu as porté toi-même, chère amie à moi, pendant plus de quinze jours, l'empreinte de mes dents sur ton épaule. Cette espèce de bouderie sombre et cruelle, chère Zoé, ne dénoterait-elle pas de bien mauvais instincts ? Je me garde, avec soin, tu sens, de faire part au docteur de ces drôles de symptômes ; j'appréhends trop qu'il n'en tire des conclusions qui embarrassent toujours plus ou moins quand on ne connaît pas au juste la valeur des termes techniques à l'usage de ces messieurs, et une demoiselle, je trouve, à toujours mauvaise grâce à demander plus ample explication. — Dernièrement, chez une des amies de maman qui a une demoiselle, très nerveuse à ce qu'on dit, et qui n'est plus de la première jeunesse, le docteur se vit tout à coup et à haute voix, interpellé par cette dame qui lui demanda ce que pouvait signifier un tic extraordinaire qu'avait sa fille.

— Mathilde couche dans ma chambre, dit-elle, et quelquefois elle m'effraie par les gémissements sourds qu'elle pousse, tout en dormant ; car j'ai beau l'appeler, elle ne répond pas ; et puis, en même temps, elle grince des dents à faire frémir.

— Ce n'est rien, madame, répondit le docteur ; c'est isidrique. Ces docteurs sont de plaisants apôtres, vraiment ! Ce n'est rien, disent-ils ; c'est là leur exorde accoutumé, et il vous lancent, immédiatement après, l'épouvante dans l'âme, comme si de rien n'était. — A ce mot, ma chère, je frissonnai des pieds à la tête comme si l'on venait de me jeter un sort ; car tu dois te rappeler que, l'année passée encore, miss O'Tracolepp, au docteur, venait quelquefois me réveiller en sursaut, parce que mes grincemens de dents l'empêchaient de dormir ; à cette époque-là, je m'imaginai que cette vilaine chipie ne faisait cela que pour me taquiner, — elle avait tant de plaisir à nous tourmenter ! — Réveillée d'un côté, deux minutes après j'étais rendormie de l'autre. Mais, ce soir là, je fus effrayée tout de bon, au point que l'émotion me faisait perdre la voix, et qu'il me fut impossible de chanter une pauvre petite romance, qu'on réclamait de moi au piano. On attribua mon refus au caprice, à la coqueluche. Il s'agissait bien de cela ! J'étais plus morte que vive ! Aussi tu peux te figurer avec quelle rapidité en rentrant je suis montée dans ma chambre, et avec quelle avidité inquiète j'ai

cherché ce maudit mot dans mon vocabulaire de la langue française, qui n'est qu'un détestable bouquin, puisque je ne l'y ai pas trouvé ; toutefois cela m'a donné occasion de demander à Charles qu'il me fit cadeau du dictionnaire de l'Académie qui vient de paraître ; il me l'a promis de suite, mais comme je l'attends encore, tu devrais bien, Zoé ma biche, aller adroitement aux informations de ton côté, soit en consultant un meilleur dictionnaire que le mien, soit en interrogeant l'un ou l'autre, sans avoir l'air, sur la portée réelle de ce terrible mot. J'ai bien en tête madame Casterman à ce sujet, mais sa réponse ne me satisfait nullement : « Bah ! bah ! me dit-elle, les médecins sont des visionnaires ; le plus savant d'entre eux ne comprend rien aux femmes ! »

Cette bonne vieille est d'une indulgence et d'une servabilité dont je ne puis être assez reconnaissante : c'est grâce à elle que je suis restée, ce soir, seule à la maison. J'avais prétexté une grosse migraine pour ne pas aller au spectacle ; maman inclinait d'abord à tester pour me tenir compagnie ; mais elle, ce dont, par parenthèse, je ne me souciais guère. Sur un signe que je lui ai fait, madame Casterman a tant et si bien insisté qu'elle a fini par entraîner maman, presque malgré elle, à une représentation composée de pièces vieilles comme le déluge, l'Heritière, Jeannot et Colin, les Deux Divorcees, c'est pourtant l'appât de ce dernier vaudeville qui l'emporta ; le genre grivois fait rire maman aux larmes ; en revanche, Guillaume Tell penait à périr.

— Tu ne sais donc pas qu'on donne les deux Divorcees, disait la tentatrice.

— Si fait, mais... — Eh bien donc ? — Mais tu sais bien que depuis trois jours la mère de mon mari est au plus mal, et s'il arrivait quelque chose, on dirait : « Tiens ! madame Grosjean était cependant hier au spectacle ! » Tu sais, ces hommes langues ?..

— Oui, sans doute ; les bonnes langues trouvent à mordre sur tout, mais il n'est personne qui ne sache que depuis quinze ans la mère de ton mari est à l'agonie, et que depuis plus de deux ans déjà, elle est tellement basse que ne saurait pas dire elle-même, la chère créature, si elle est encore de ce monde. D'ailleurs, vous étiez bien hier, tous à la redoute, et comme de puis hier vous n'avez pas reçu de nouvelles plus sinistres, il n'y a point de raison pour que tu ne viennes pas au spectacle aujourd'hui.

— Mais Henriette n'y veut pas venir, et je n'aime pas à la laisser seule... — Bah ! bah, dit enfin madame Casterman, en rappelant à propos le mot qui fait le succès de la pièce en question, tu sais bien qu'une fois n'est pas coutume.

Et voilà maman vaincue ; et les voilà, toutes deux, parties, chuchotant, riant aux éclats. — Mon Dieu ! Zoé, ces deux dames ont une vieillesse bien heureuse ! Je ne sais ce qui pourrait les affecter sérieusement, et elles s'amuse de tout ! Elles n'envissent longuement les choses de la vie que du côté qui leur prête à rire... Il est probable que cet adage proverbial fait allusion à quelq'histoire réjouissante de leur jeune âge et dont rien que le souvenir suffit pour les mettre en belle humeur. Crois-tu, Zoé, que nous ayons jamais de ces sortes de souvenirs-là, quand nous serons vieilles ? Il me semble que la jeunesse d'aujourd'hui, sans nous excepter, est si grave, si compassée, si peu folle en comparaison de ce qu'étaient nos mères, s'il faut ajouter foi entière aux beaux contes qu'elles nous

font de leur bon temps ? Hé ! qui sait ? La circonstance que ces dames se chuchotaient à l'oreille et qui les égayait si fort aujourd'hui, peut-être, autrefois, a-t-elle coûté à l'une d'elles des larmes amères ! Les choses varient d'aspect selon les temps, et n'ont pas, à tout âge, le même cachet d'importance ; peut être que dans quarante ans d'ici, Zoé, nous rirons à notre tour de bien des choses qui nous paraissent sérieuses aujourd'hui, et qui plus tard nous feront sourire rien qu'à l'idée de l'importance que nous y attachions. — Tata ! Zoé, chère bien-aimée, si tu ne m'arrêtes pas je vais divaguer sur ce ton là jusqu'à demain : heureusement je te sens là, à mes côtés, et je te vois avec ta petite mine ricanneuse me disant : « Trêve donc à vos divagations mademoiselle ; vous êtes, dites vous, triste et mécontente ; il n'y paraît pas à votre regard ; dites-nous, je vous prie enfin, ce qui vous rendait et mécontente et triste ? »

Hélas ! Zoé, c'était bien mon intention quand j'ai pris la plume ; ce long préambule est venu se glisser là, pour ainsi dire à mon insu ; car tout en faisant trotter mes doigts sur le papier, je ne laissais pas que d'avoir présent à l'esprit, au moment d'aborder ce chapitre, ce que disait naguère madame Ca terman touchant les aveux qu'il ne faut jamais faire, crainte de remuer le mauvais limon qui gît en nous. Depuis deux ou trois jours je me sens muet et poussé par des inspirations contradictoires, disparates, tantôt bonnes, tantôt mauvaises, et pour être franche, je dois avouer que dans cette lutte entre le bon et le mauvais esprit qui me tiraillaient comme font de notre ami Robert, Alice et Bertram, j'ai cédé plus souvent aux infernales bouffées de Bertram, qu'aux conseils d'Alice... Quoiqu'en dise madame Casterman, de puériles considérations ne modifient pas mon examen de conscience, vis à vis de toi.

C'était hier la dernière redoute, et depuis huit jours j'y pensais constamment ; je n'avais jamais eu une envie aussi prononcée d'y aller ; j'y voulais aller à tout prix, eussé-je même été obligée d'y paraître avec un robe passée à sa troisième métamorphose ; mais loin de là j'avais à mettre au contraire la plus belle des robes que mon oncle le conseiller m'avait données pour étrennes et que je gardais pour la bonne bouche ; et je dois dire que madame Serpollet, ma couturière s'était surpassée ; cette robe m'allait à la perfection ! mais, puisqu'il faut être franche jusqu'au bout, ce n'est pas tant par l'idée de briller par ma toilette que par le désir de revoir mon officier de Pontonniers, que je soupirais après ce bienheureux mercredi d'abord je reconnais que j'avais eu tort de le rembarer la dernière fois et je me promettais bien d'être pour lui aussi gentille que possible, et de le lui ser s'en donner à cœur joie sur son ami Mauriel, car je voulais, à mon tour, en avoir le creux net de ce sieur Mauriel, dont je me surprenais parfois à épêter le nom sans y penser. C'est vrai qu'il y avait quelque mauvais ange (Bertram), se plaisait à me le tourner aux oreilles, et moi, comme une niaise, je me plaisais à le répéter partout, à toute heure, en me lançant, en montant l'escalier, en descendant, et le soir même en faisant mes papillotes ; enfin, ce nom ne me sortait pas de la tête... Je me promettais donc de donner carte blanche à l'ami inconnu et de ne pas l'interrompre mal à propos comme la dernière fois. Tout allait à souhait lorsqu'à l'heure de la poste, le matin même de ce jour, l'impitoyablement attendu, arrive une lettre d'une de mes tantes, la sœur de papa chez qui demeure à Huy sa mère plus qu'octogénaire et tombée en enfance, nous annonçant une nouvelle crise de la maladie dont on redoutait plus spécialement l'issue, cette fois, à cause de la grippe qui s'en

tres de Paris s'est élevée à plus de 160,000 fr. Celle des bals a aussi été très considérable.

Ces jours derniers un ambassadeur Malgoche et un Ours Blanc se sont battus en duel au bois de Boulogne, au sortir du bal. Une belle péruvienne était l'héroïne pour laquelle l'Ours Blanc avait couru la chance de se faire fracasser le crâne. Les témoins du duel étaient du côté de l'ambassadeur un nègre du canil Mozambique, et du côté de l'Ours, un petit Marquis avec juste-en-corps, aiguillette et grand jabot. Après deux coups de feu échangés les témoins ont déclaré l'honneur satisfait; l'ambassadeur est allé reprendre chez son avoué la suite d'une requête qu'il avait commencée, et l'Ours Blanc est allé suivre son cours de clinique à l'Hôtel Dieu.

**AFFAIRES D'ESPAGNE.**

Les journaux de Madrid du 24 février contiennent le bulletin suivant du brigadier Flinter adressé au capitaine général de la Nouvelle Castille :

« Je viens de recevoir une dépêche du commandant du détachement que j'ai laissé à Yehenes, afin de fortifier ce point, qui porte que les autorités de Marjaliza ont appris positivement que Jara a été assassiné par les factieux mêmes à la suite de l'affaire du 18 février, et que tous les jeunes gens qu'il avait arrachés à leurs familles étaient rentrés dans leurs foyers. L'esprit public s'est ranimé partout d'une manière extraordinaire. »

Dans la séance de la chambre des Députés, on a adopté une proposition de M. Huelves et autres, qui demandaient que le congrès donnât un témoignage public de satisfaction au brigadier Flinter et à ses soldats pour le service qu'ils viennent de rendre à la patrie. M. Morales de la Cortina ayant demandé que l'on comprit aussi dans cette proposition le général Sanz et toutes les troupes qui ont pris part à l'affaire de Baeza; cette addition a été approuvée par 117 voix contre une.

On lit dans une lettre particulière de Logrono, du 21 février.

Le général Latre, après avoir surpris et taillé en pièces un détachement carliste de 800 hommes; c'est approché de Penacerrada. Le général Espartero se propose d'attaquer cette ville; s'il y réussit, sa gauche sera entièrement garantie, et il pourra aussitôt agir contre Estella. Les troupes destinées pour cette dernière attaque gardent toujours les mêmes positions.

**BELGIQUE.**

**BRUXELLES, LE 4 FÉVRIER.**

S. M. le roi de Suède et de Norvège vient de faire remettre, par M. le baron de Wahrendorf, son chargé d'affaires près de S. M. le roi des Belges, à M. le baron de Stassart, avec une lettre autographe des plus gracieuses, la décoration en brillans de l'ordre de l'étoile polaire.

Le ministre de la guerre informe ceux qui désireraient entrer au service de santé de l'armée en qualité de médecins adjoints ou de pharmaciens de 3<sup>e</sup> classe, qu'une commission chargée de les examiner s'assemblera le 6 juin prochain à l'hôpital militaire de Bruxelles, à midi précis. Le *Moniteur* indique les objets sur lesquels roule cet examen.

Nous apprenons que la section centrale de la chambre des représentants s'est réunie hier pour arrêter les termes du rapport sur le projet de loi de M. d'Huart relativement au timbre des journaux. Le principe d'un timbre uniforme sans égard à la dimension des journaux, a été unanimement rejeté.

mêle et qui frappe surtout les vieilles gens : aussitôt maman, ce qui était assez convenable, décide que nous n'irons pas au bal. Figure-toi bien, si tu peux, ma déception; je me chagrinais comme une enfant, je crois même que les larmes m'en vinrent aux yeux.

Chère Zoé, j'ai eu, à cette occasion, de bien mauvaises pensées, et mon désappointement me suggérait des raisonnemens d'un égoïsme cruel et dont je rougis. J'allai jusqu'à en vouloir à ma pauvre vieille grand-mère de s'aviser de mourir si inopportunistement; j'en voulais à ma tante de nous avoir écrit, j'en voulais même à l'administration des postes de nous avoir transmis cette lettre de malheur. J'aurais voulu pouvoir m'en prendre à quelqu'un, à quelque chose, et assouvir mon dépit sur un objet quelconque; enfin jamais je n'avais été de si mauvaise humeur, et maman avait bien raison de dire que je ne valais pas deux patards. Cependant, Charles eut pitié de mon charin, et arrangea si bien les choses en dinant, qu'il fut convenu que nous irions à la redoute, nonobstant la fâcheuse lettre à laquelle mon frère parvint à donner un caractère moins alarmant... Que nous sommes sujettes, Zoé, à de bizarres fluctuations! En passant ma robe, et tandis qu'on me coiffait pour ce bal, où le matin je grillais de briller, j'étais préoccupée d'une idée poignante : c'était une espèce de remords; je songeais que, pendant ces apprêts de plaisirs et de fête, ma pauvre grand-mère... Tiens! je suis fâchée de ne pas avoir dit à Zoé, car ma douleur, qui était vraie, mes remords, que je ressentais vivement, ne m'empêchaient pas de sonner à l'effet que ma figure produirait en grand deuil; je me représentais pour toilette habillée une robe en crepe noir, semblable pour la façon à celle dont je venais de me parer, à quelques petits changemens près toutefois, qu'indiqueraient le bon goût, et je regardais si mon bras était assez bien pour souffrir des manches courtes et plates : le noir est si scabreux!... Il est clair, Zoé, que lorsque de pareilles pensées viennent aux jeunes personnes de notre âge et dans notre position, c'est qu'en elles, la *côte d'Adam* fait des siennes : notre coquetterie vient de là, de même que tout ce qui pêche dans la femme.

Maman, forte de l'assentiment de son fils aîné, s'était habillée avec non moins d'empressement que moi; car, après tout, le sentiment des convenances plutôt que l'affection pour sa belle-mère, avait dicté sa première résolution, et, à six heures, nous n'attendions que la voiture, quand un coup de sonnette étourdissant vint renouveler toutes mes angoisses. Venait-on m'annoncer le terrible événement?... Non! c'était Auguste qui entra tout rayonnant, tout épanoui.

Bon! dit-il, vous n'êtes pas encore parties? Tant mieux! je profiterai du véhicule... C'est l'affaire de cinq minutes. — Cristophe! mes bottes de Bruxelles, mon gilet broché d'argent et mon habit numéro un, vite, vite!

Là, là, dit maman, quel vertigo lui prend? d'où vient-il, que vent-il, où va-t-il?

D'où je viens? répliqua Auguste en épussetant avec prétention des pluches qui couvraient les manches de sa redingote, je viens de chez une de mes amies intimes, une voisine, Clotilde, une intéressante orpheline qui fait de la couture sous les auspices de Madame Serpolet; où je vais? je vais à la redoute qui ne me tentait guère il y a une heure, mais où je veux aller maintenant, ne fût-ce que pour savoir à qui appartient une robe à laquelle Clotilde vient seulement de mettre la dernière main, et qu'elle allait reporter chez sa maîtresse... Une robe étonnante, ma parole d'honneur!

et le principe du timbre proportionnel adopté de même. Six membres contre un demandent la proportion actuelle, en réduisant le cent à deux centimes et supprimant les additions avec la fraction monétaire, un seul demande une réduction plus importante. Ce dernier (nous croyons M. Alexandre Rodenbach) demandent 2, 3 et 4 centimes, tandis que ses collègues proposent 3, 4 et 5. Ainsi donc en tout état de cause, la section centrale offre une amélioration à la taxe établie.

**LIÈGE, LE 5 MARS.**

Nous publions plus loin, d'après l'*Indépendant*, un extrait du rapport de M. le ministre de l'intérieur, sur la situation des Universités de l'Etat. Il en résulte que les élèves, sortis de ces établissemens, ne le cèdent point, en général, à ceux des institutions libres, et que l'Université de Liège a compté, aux examens de 1837, le plus grand nombre d'admissions; mais il en résulte aussi que, malgré les efforts incessans de la plupart des professeurs pour soutenir dignement la concurrence, et relever les fortes études dans notre pays, Liège et Gand ont perdu, dans le courant de l'année dernière, cent et sept élèves. Une désertion semblable réclame l'attention du gouvernement, qui ne saurait trop se hâter de recourir à l'emploi de tous les moyens propres à la faire cesser.

Pour atteindre ce but, il faut renforcer l'organisation des Universités de l'Etat. L'*Indépendant*, trompé par je ne sais quelle apparence de prospérité, contre laquelle proteste cependant la diminution notable du chiffre des élèves, prétend que cette organisation s'améliore de jour en jour. Il nous est impossible de partager cette manière de voir.

Nul certificat préalable d'admission n'est exigé de la part des jeunes gens qui se présentent pour être inscrits; aucune condition de savoir n'est requise, et les professeurs, privés de tout moyen de s'assurer du degré d'instruction de leurs élèves, ne savent jamais par où commencer leurs cours. On peut être étudiant de l'Université, sous le système actuellement en vigueur, et ne savoir ni lire ni écrire.

La fréquentation est toujours facultative. Les professeurs sont complètement désarmés en face de l'insouciance et de la paresse des élèves, et n'ont aucun moyen légal pour les contraindre à suivre assidûment les cours. Il y en a qui sont chargés de l'enseignement de branches fort importantes, et qui ne donnent jamais leçon, parce qu'ils n'ont pas un seul élève. D'autres en comptent deux, six, huit, quinze. C'est une chose très-extraordinaire de voir le chiffre des étudiants qui fréquentent les cours s'élever au-delà de quarante, et je ne sache pas qu'il y ait trois professeurs qui puissent se flatter d'avoir jamais réuni un auditoire aussi nombreux. La discipline est complètement nulle; on étudie comme on peut; on travaille comme on veut. Aussi plusieurs professeurs sont ils complètement découragés, et, si une autre carrière leur était ouverte, ils s'empresseraient de quitter celle de l'enseignement.

Un tel relâchement dans la discipline doit naturellement conduire à un relâchement dans les mœurs. Aussi les pères de famille, quelles que soient leurs opinions, préfèrent-ils envoyer leurs enfans à l'Université catholique. Là il existe des pédagogues; là la conduite des étudiants est surveillée par les professeurs; là on a érigé l'application en devoir. Les Universités de l'Etat n'offrent point ces garanties, et il ne paraît point, jusqu'à présent, qu'on se soit occupé d'organiser des institutions semblables à Liège et à Gand.

Sous le gouvernement déchu, l'état florissant de l'instruction publique permettait d'appeler, à nos Universités, les notabilités scientifiques et littéraires de l'étranger. Si les traitemens n'étaient pas beaucoup plus élevés que ceux qui sont

alloués actuellement aux membres du corps enseignant, le produit des *minervalles* était vingt fois plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui, et la plupart des professeurs pouvaient compter sur dix mille francs d'appointemens au moins. Maintenant il y a des professeurs qui seraient réduits à leur quatre mille francs net, s'ils ne venaient prélever, sur le casuel de leurs collègues, deux ou trois cents francs par an. Aussi l'état se trouve-t-il dans l'impossibilité d'offrir à des savans étrangers, distingués par leur érudition et célèbres dans leur pays, la moindre chaire dans un de ses établissemens publics.

On a signalé maintes fois l'existence de ce mal; on a réclamé vivement contre la parcimonie des traitemens dont jouissent les professeurs; on a démontré avec instance la nécessité d'améliorer leur sort. Le gouvernement a-t-il écouté ces réclamations, ou se montre-t-il disposé à y faire droit? Loin de là : il vient même de présenter un projet de loi dont l'adoption enlèverait aux professeurs tous les bénéfices auxquels ils peuvent prétendre en vertu de leurs anciens services.

Voilà comment l'organisation des Universités de l'état se renforce de jour en jour! Et l'*Indépendant* trouve qu'il est fort étrange, fort imprudent même qu'on s'apitoie sur le sort de ces établissemens! Imprudent! Mais il nous semble au contraire qu'il aurait grande imprudence de fermer les yeux sur l'existence des vices que nous venons de signaler; grande imprudence, en face de la désertion qui se déclare parmi les élèves, du découragement qui se manifeste parmi les professeurs, de proclamer la prospérité croissante des Universités de l'état. Si on se taisait sur le mal, qui donc songerait à y appliquer un remède? Dire que tout va bien, tandis que tout marche de travers, c'est mentir, d'abord, et ensuite fournir à ses adversaires des armes pour combattre les améliorations dont l'urgence se fait sentir.

Les conséquences que l'*Indépendant* tire du nombre des admissions aux examens, et sur lesquelles il s'appuie pour démontrer que la situation des Universités de l'état est très florissante, ne sont donc pas justes; car, sous le rapport organique, rien n'est fait, ainsi que nous l'avons fait voir, et tout reste à faire. Mais celles qu'il en déduit, sous le rapport de l'impartialité que le jury d'examen a constamment montrée dans l'exercice de ses fonctions, sont vraies; nous savons que plusieurs journaux ont révoqué cette impartialité en doute, et qu'ils ont critiqué les opérations du jury; mais ce reproche nous a toujours paru mal fondé. Nous l'avons déjà dit, et nous le maintenons.

L'institution du jury est bonne; jusqu'à présent l'esprit de parti n'est pas encore parvenu à la dénaturer; mais la faute n'en est pas à la chambre des représentans, qui a fait tout ce qui était en elle pour la vicier dans son essence. La partialité dont tous ses choix ont été empreints, est un argument puissant contre son intervention dans la composition du personnel du jury, et impose au gouvernement l'obligation de chercher à lui enlever cette prérogative, qu'elle s'est inconstitutionnellement attribuée, et dont elle abuse dans l'intérêt d'un parti.

**DES UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT.**

L'art. 30 de la loi du 27 septembre 1835, organique de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat impose au gouvernement l'obligation de faire chaque année un rapport aux chambres sur la situation des Universités et d'y joindre un état de l'emploi des subsides affectés à ce service. Cette disposition, une des plus sages de la loi, permet de suivre dans toutes ses phases le mouvement des Universités, d'en apprécier les besoins, d'en constater les vices, de pouvoir

— Mademoiselle, me dit-il, Crusoé m'a chargé de remplir quelques-uns de ses engagements à cette redoute; je serais bien heureux si vous vouliez m'agréer comme son suppléant; d'ailleurs, ajouta-t-il en jouant l'agréable, la chose est dans l'ordre; je suis sous lieutenant dans sa compagnie.

— De qui me parlez-vous, monsieur? — De votre quatrième valse, mademoiselle. Je pris et j'ouvris mon carnet comme si j'avais eu besoin de le consulter. — Mon valseur pour la quatrième, est M. Robin, lui dis-je, un officier de Pontonniers.

— Robin, oui, mademoiselle; mais pontonnier? non! il n'a jamais été Pontonnier de sa vie. Nous sommes sapeurs.

Je crus que le sous lieutenant se moquait de moi, et je lui dis avec la meilleure bonne foi du monde : — Je ne savais pas qu'il y eût des officiers parmi les sapeurs.

— C'est que vous confondez les nuances, mademoiselle; nous faisons partie du corps savant des sapeurs mineurs; ce qui est en effet bien différent. — Puis, je m'adressai à mademoiselle que vous voudrez bien agréer? — Volontiers, monsieur, lui dis-je, car enfin j'y étais bien forcée.

A partir de ce moment, chère, le bal me parut massalé à donner des nausées; adieu tout le plaisir que je m'y étais promis; toi qui sais à quel point la moindre contrainte m'agrite, tu peux juger comme je fis aimable durant toute la soirée. Cependant, quand vint la quatrième valse, mon dépit concentré ne put tenir contre l'entraîne et la gaieté communicative du jeune sous lieutenant. Je n'eus s'il vint à se donner l'allure trompette, par ses gestes et son langage qui n'étaient pas toujours des plus châtiés, mais il me plaisait par sa franchise et sa rondeur.

— Allons, allons! Mademoiselle, me dit-il, au moment de nous mettre en mesure, c'est la dernière redoute aujourd'hui; nous allons nous en donner ferme!

Cela dit, il m'enlève, m'entraîne, et j'avais beau demander grâce, il me fait faire, sans désenpanner et tout d'une haleine, dix tours de la salle. Il avait un bras de fer, une chère; et bien lui en a pris, car je n'en pouvais plus, et à la fin je me laissais littéralement porter. Quand enfin il jugea à propos de s'arrêter, j'étais rendue.

— Voilà ce que j'appelle aller! A la bonne heure! Vous avez du nerf, vous; me dit-il. La plupart de ces dames, quand elles ont fait un tour ou deux, prennent un temps pour souffler.

Je ne pouvais pas répondre tant j'étais hors d'haleine.

— Allons! Mademoiselle, encore un petit tour, tout petit! c'est la dernière redoute; il faut nous en donner à mort!

Il m'emporte de nouveau et me fait impitoyablement tourner jusqu'au dernier coup d'archet; je tombai d'épuisement sur la première chaise qui se trouvait à portée. Il s'assit cavalièrement à côté de moi.

— Ah! s'apprit-il quel plaisir de danser comme ça! Crusoé m'avait bien dit que vous étiez la meilleure valseuse de la redoute.

— Monsieur Robin est-il malade? lui demandai-je enfin, quand je pus respirer un peu aisément.

— S'il est malade, ce ne peut être qu'à force de fumer; il bisaque comme un enragé parce qu'il est aux arrêts...

— Aux arrêts! Qu'est-il donc fait pour ça? — Ce pauvre Crusoé — c'est un sobriquet d'amis parce qu'il s'appelle Robin — n'est pas plus endurant qu'il ne le fait, voyez-vous! et il y a trois jours, il a manqué assommer un citadin qu'il prenait pour un

ainsi satisfaire aux uns et remédier aux autres. C'est pour le gouvernement et pour les chambres une occasion de reporter toute leur attention sur des établissements pour lesquels ils ne doivent rien négliger, car il importe au pays, à sa tranquillité, à sa prospérité même, que le gouvernement, médiateur entre tous les partis, conserve et rende florissantes et prospères des Universités qui n'ont véritablement d'autre drapeau que celui de la science, d'autre but que de former des hommes propres à rendre à la société les services qu'elle attend d'eux. Ces rapports, en faisant connaître les améliorations successivement introduites dans l'organisation des Universités de l'Etat, en présentant en outre le tableau complet des résultats des examens passés devant les jurys, auront pour effet de détruire les préventions qui pourraient s'établir au profit de telle ou telle Université ou au détriment de telle autre, en montrant clairement quels sont les fruits de l'enseignement donné dans chacune d'elles. Sur ce point, par exemple, rien ne nous a frappés d'avantage, dans le rapport du 9 février, que la statistique des examens subis devant les jurys dans les deux sessions de 1837. Il en ressort la preuve que l'on a singulièrement oui à l'Université de Bruxelles et aux Universités de l'Etat, en faisant entendre contre le jury des accusations de partialité qui devaient faire affluer les jeunes gens vers l'Université établie à Louvain. Car les jeunes gens, le fait n'est que trop démontré, n'ont en vue, dès l'instant où ils prennent place sur les bancs universitaires, que l'obtention d'un diplôme, et ils cherchent les moyens les plus faciles de succès. Alléguer une prétendue partialité du jury en faveur de l'établissement que l'on redoute, sans pouvoir l'appuyer de faits passés et positifs, c'est donc servir cet établissement; c'est créer pour son plus grand profit un prestige que rien plus tard ne pourrait détruire, parce que l'influence dont on l'aura doté semblera accompagner ses élèves devant tous les jurys possibles. Pour notre part, nous combattons toujours et de toutes nos forces ces funestes préventions que les faits démentent d'ailleurs, comme on le verra par le relevé suivant des résultats des examens en 1837 :

ÉLÈVES.	Recus d'une manière satisfaisante.		Avec distinction.		Avec grande distinction.		Avec la plus grande distinction.		Se sont retirés.		Ajournés, Rejetés.		Total.	Rapport du nombre des admissions au nombre d'examenés.
	En nombre	Pourcentage	En nombre	Pourcentage	En nombre	Pourcentage	En nombre	Pourcentage	En nombre	Pourcentage	En nombre	Pourcentage		
Études privées.	29	16	3	10	18	61	4	14	4	14	4	82	0,639	
Univ. de Bruxelles.	47	16	12	26	21	45	1	2	21	45	1	125	0,730	
— de Liège.	74	32	17	23	46	62	1	1	39	53	1	215	0,734	
— de Gand.	33	35	14	42	25	76	1	3	18	55	1	126	0,782	
— de Louvain.	60	17	15	25	20	33	1	2	20	33	1	144	0,879	

Les études privées comprennent les élèves qui fréquentaient l'ancienne université de Louvain avant sa suppression et le résultat des examens n'est pas favorable à ce mode d'enseignement; quant aux Universités, on voit par le relevé ci-dessus combien les différences sont peu sensibles, il y a égalité complète, peut-on dire, dans les admissions des élèves de l'Université de Gand comparée à l'Université de Louvain, et sous le rapport de la qualité de grades obtenus, Gand l'emporte de beaucoup, Liège l'emporte encore sur Louvain. En effet, sur 94 élèves admis, l'Université de Louvain en a eu seulement 34 (soit 36 sur 100) admis avec distinction de différent degré; l'Université de Liège, sur 124 admissions en compte 50 (soit 40 sur 100) avec distinction, et l'Université de Gand en a eu 46 (soit 58 sur 100) sur un total de 79 élèves admis.

Ces chiffres, d'une exactitude incontestable, feront sans doute réfléchir ceux qui s'appuyèrent si imprudemment sur le sort des Universités de l'Etat, dont nous voyons au con-

traire l'organisation se renforcer de jour en jour et auxquelles il ne manque non pas seulement pour ne craindre aucune concurrence, mais pour l'emporter sur toutes, que l'adoption de quelques mesures susceptibles d'amener une plus grande assiduité de la part des élèves, même aux cours non obligatoires. Déjà M. le ministre de l'intérieur, par une circulaire du 28 septembre dernier, a prévenu, autant que possible, les abus qui peuvent découler de la liberté laissée aux élèves de régler eux-mêmes leurs études et d'en distribuer les cours à leur gré. Un régime assez sévère, sorte de censurement, et dont les bonnes études ont fort à s'applaudir, a été établi à Gand pour l'Ecole du génie civil et sera sans doute introduit plus tard à l'Ecole des arts et manufactures et des mines, à Liège, le défaut seul de locaux s'y opposant encore.

L'effectif du personnel enseignant s'est augmenté depuis un an de trois professeurs; il y a maintenant pour les deux Universités 80 professeurs, lecteurs, agrégés ou maîtres. Il est inutile que nous rappelions les mutations et les nominations qui ont eu lieu; nous les avons successivement rapportées en leur temps.

Le nombre des élèves a subi une décroissance sensible. Pendant le premier semestre de 1836-1837 le nombre était de 394 pour Liège, 290 pour Gand, ensemble 684. Pour le même semestre de 1837-1838 les élèves inscrits ne s'élevaient plus qu'à 317 à Liège, 260 à Gand, en tout 577 ou 107 de moins, mais il y a lieu de faire remarquer avec M. le ministre de l'intérieur, qu'il n'est possible de tirer encore aucune conséquence de ces fluctuations; que d'ailleurs l'Ecole militaire, la création de l'Ecole centrale d'industrie et de commerce, l'Ecole vétérinaire, les Ecoles des mines et d'industries fondées dans quelques localités, enlèvent beaucoup de sujets aux études universitaires proprement dites.

En général la conduite des élèves a été digne d'éloges. Ils se sont montrés studieux, et leurs rapports avec leurs professeurs ont été ce qu'ils devaient être. L'ordre a été momentanément troublé par la malveillance extérieure, dans une classe de l'Université de Gand. Le local de l'Université, dit ce rapport, a été le théâtre d'un désordre auquel un très-petit nombre d'étudiants ont pris part. Des mesures promptes l'ont réprimé et en empêchant le retour.

Hier dimanche, vers six heures après-midi, une femme s'est précipitée dans la Meuse en se jetant en bas du nouveau pont de la Boverie, et a disparu aussitôt. Des personnes trop éloignées d'elle pour la saisir, mais qui ont pu l'examiner assez bien cependant, nous assurent que cette malheureuse peut être âgée de quarante à quarante-cinq ans; elle était assez proprement vêtue, et portait une cornette et un scabell; elle avait abandonné sur le pont un parapluie en percale bleue, qui a été déposé en mains de M. le commissaire de police du quartier de l'Est.

Dans la matinée, six jeunes gens, s'étaient rendus vers Quinquempois, pour arrêter un duel. La police informée de ce fait, s'est mise aussitôt à leur poursuite, et elle est parvenue à se saisir des armes et à faire rentrer en ville les jeunes combattants.

— Avant-hier, en sortant de chez M. Verbroeckhoven, le cheval de M. Gustaf Wappers s'est abattu sous lui. Quoique les blessures que cet artiste a reçues ne soient pas dangereuses, elles sont assez graves pour le forcer à garder la chambre pendant quelques jours. (Précurseur.)

— On lit dans le journal des Flandres :  
Mardi, vers 11 heures du soir, un Monsieur fut accosté, au Quai des Tilleuls, par des masques que se mirent en devoir de l'intriguer. Au milieu de la conversation le sieur En-

gels s'élança sur le groupe et porte deux coups de couteau à l'un des hommes masqués. Celui-ci crie au meurtre. On poursuit Engels qui pour s'échapper blesse encore une autre personne. Enfin après une résistance très-vive, ce forcené est parvenu à se soustraire aux efforts de quelques citoyens.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance publique du 4 mars.

Absens : MM. Constant, Lefebvre, Hennequin.  
Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Voici les communications :  
1. Délibération de la fabrique de St. Barthelemy relative à la vente à main ferme d'une parcelle de terrain contigue aux cloîtres de l'église.  
2. Arrêté de M. le gouverneur, portant approbation de la nomination du sieur Bovier aux fonctions de commissaire adjoint.  
3. M. L. Rodberg et autres savonniers réclament contre l'obligation qui leur est imposée par les réglemens des taxes municipales, de recourir au bureau central pour obtenir les bulletins de sortie.  
4. M. Berleur propose de vendre à la ville, pour y établir le jardin botanique, un terrain situé au faubourg St. Laurent.  
M. Capitaine demande qu'une commission s'occupe de déterminer d'une manière nette et précise, les attributions du vérificateur de la comptabilité, surtout en ce qui concerne les taxes municipales, et d'examiner les résultats des dispositions nouvelles admises pour la comptabilité de cette administration.

M. Lion fait remarquer que le vérificateur n'a aucune autorité extérieure, qu'il est sous les ordres du collège, et notamment de l'échevin chargé des taxes municipales.  
Ces observations sont confirmées par MM. Jamme, Piercot et Dethier. Toutefois, M. Capitaine dépose une proposition dont la prise en considération sera mise aux voix dans une prochaine séance.

M. Franck, ingénieur, avait adressé deux demandes de remboursement de déboursés et d'honoraires pour travaux relatifs à un plan de direction du chemin de fer plus rapproché de la ville de Liège que ceux qui avaient été présentés au gouvernement.

Par l'une de ces demandes, il réclamait 726 frs. pour déboursés et honoraires depuis octobre 1835, jusqu'au 28 avril 1836 : il n'avait été en rapport pendant ce laps de temps qu'avec l'administration communale. Sur l'autre il réclamait 577 frs. pour déboursés seulement faits à la demande des principaux industriels depuis le 28 avril 1836 jusqu'à la fin de juin même année, la souscription ouverte parmi ces industriels ne s'élevant qu'à la somme de 400 frs. L'appui que la régence avait donné au plan de M. Franck avait porté ce dernier à demander que la ville intervint dans cette partie de la dépense.

Le conseil accorde à l'unanimité à M. Franck 726 frs. et refuse de participer à la dépense de travaux commandés par les industriels.

M. Lambinon fait, au nom de la commission des travaux publics, un rapport sur les nouvelles constructions projetées à l'hôpital de Bavière par la commission administrative des hospices.

Après une longue discussion, on met aux voix la question suivante :  
Adoption du plan des constructions de Bavière avec la réserve que l'exécution n'aura lieu que partiellement, d'après les besoins, sur des délibérations spéciales du conseil communal et lorsque les hospices justifieront des ressources suffisantes ?

L'affirmative est décidée par 17 voix contre 6, celles de MM. Chefneux, Delhase, Neujean, Despa, Lion et Koeler.

Le conseil adopte un plan de régularisation de la rue Bergerue (derrière la salle de spectacle).

Il sera nécessaire d'incorporer à la voirie 202 mètres évalués à 27 fr., ce qui fait une somme de 5454 fr., dépense du reste qui ne s'effectuera qu'au fur et à mesure que les propriétaires demanderont l'alignement.

M. Hanquet fait, au nom de la commission de comptabilité, un rapport sur les conditions de l'émission de l'emprunt de 2,000,000 de francs. Le conseil a décidé que la discussion de cette affaire importante aurait lieu dans une quinzaine de jours.

VILLE DE LIÈGE. — Le collège des bourgmestre et échevins invite les personnes qui posséderaient un terrain propre à l'établissement d'un jardin botanique, à adresser leurs propositions à l'administration dans le plus bref délai possible.  
2 mars 1838. Le président, Louis JAMME.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi 6 janvier, abonnement suspendu, au bénéfice de Mad. Josse Ernest, la 1<sup>re</sup> représentation de HÉLOÏSE et ABELARD, drame en 5 actes. — La 1<sup>re</sup> de : LE MANNEQUIN DE BERGAME, opéra buffa en un acte.

Intermède musical. — On commencera à 5 1/2 heures.  
Au 1<sup>er</sup> jour la reprise de la JUIVE.

En ce moment, chère, un meuble tombe dans le petit cabinet voisin et cause un bruit assez... — le mot me vient pas — enfin le bruit d'une chaise qui tombe. Je tournai involontairement les yeux par là; Julie, elle, eut l'air de n'avoir rien entendu.

— J'ai envie de te l'essayer, ce bonnet, dit-elle en se levant avec vivacité, apparemment pour donner le change à mon attention : — Ne trouves-tu pas qu'il te va à merveille, me dit-elle, quand elle me l'eut mis ?

— Je trouve qu'il m'irait mieux s'il ne me vieillissait pas de cinq ou six ans.

— Aussi, ma chère, n'est-ce pas un porter de jeune personne.

Au milieu de tous ces enfantillages je ne perdais pas la tête et je me demandais si je ne ferais pas à Julie infiniment plus de plaisir en m'en allant, qu'en restant pour partager son dîner de malade. Cinq minutes de réflexion suffirent pour me confirmer dans l'idée que le parti de la retraite était celui qui me rendrait le plus agréable aux yeux de Julie.

— Dieu! lui dis-je, que je suis donc désolé; je suis partie de la maison comme une folle, sans prévenir maman qu'elle ne devait pas m'attendre pour dîner, et elle sera furieuse si je ne suis pas là à une heure.

— Tu ne dineras donc pas avec moi? dit-elle en affectant un air de grande componction.

— Tu vois bien que ce n'est pas possible.

— Oh! pur caprice de ta part.

Enfin, chère, ce qu'il y a de bon dans ce dialogue, dans cet assaut de politesses sororales, c'est que nous faisons ces grimaces toutes deux, avec la conscience réciproque que nous jouons la comédie, car je ne la suppose pas assez bête pour me supposer dupe. Quoiqu'il en soit, nous nous sommes parfaitement acquittés de nos rôles respectifs; seulement je suis obligée de lui reconnaître une dose surabondante d'aplomb auquel je porte envie. Elle me comblait, me cajolait, me caïnaït, et elle me poursuivait jusqu'à la porte du vestibule, chère, de ses mignardes châtiments; arrivée là comme je marchais en biais parce qu'elle tenait ma main dans les siennes, je me mis à pied par inadvertance — une corbeille d'osier qui gisait à l'entrée du corridor, et il s'en échappa de petits cris perçants et plaintifs.

— Qu'est-ce cela, dis-je, tout effrayé ?

— Rien; une couple de petits lapins.

— De petits lapins! répétai-je.

— Oui, tu sais que j'ai toujours beaucoup aimé les lapins.

— Je ne sais rien de tout cela et tu m'en dis à première nouvelle.

— Enfin, on m'a fait cadeau de ceux-ci qui sont d'une espèce toute particulière, et probablement tu n'en a pas encore vu de pareils; ce sont des lapins Angora.

J'allais de surprise en surprise :

— Des lapins Angora!

Je la quittai enfin, confondue, abasourdie, ahurie, et je l'épargne pour aujourd'hui les commentaires compliqués que j'ai fait sur mon expédition dominicale. — (Il y a trois heures que je sais que cela signifie de dimanche.) — Au prochain courrier, Zoé chère, les commentaires et autres petits incidents, non moins curieux. — Mais, dis moi, ne trouves-tu pas piquant que j'entende deux fois, en quinze jours, parler de lapins Angora? Cette coïncidence me frappe : si elle n'est pas romanesque, elle est au moins fort singulière.

HENRIETTE.

mouchards; ce n'eût été rien, si Robin lui-même n'avait été en habits bourgeois ce jour-là, ce qui est contraire aux ordres de la place. Au reste, la scène se passait en plein midi et au beau milieu de la rue de la Régence. Une douzaine de passans sont tombés sur lui à la fois, parce qu'il avait eu la bonté de vouloir aider à se relever l'homme qu'il avait pris pour un mouchard; c'est ce qui donna le temps aux passans de se cotiser d'audace et de courage pour l'empoigner. C'est un assassin, disait l'un d'eux, — un petit rougeot — c'est un assassin; il faut le fouiller, il est armé de poignards! Les autres qui tenaient Robin en respect, lui disent : « fouillons-le! » Le petit rougeot approche, plonge sa main dans la poche de côté de la redingote de Robin, et la retire, en montrant des marques d'épouvante, comme s'il avait touché une tête d'homme. « Quelle horreur! s'écriait-il, quelle horreur! Qu'est-ce que c'est que ça! » Et tout le monde de se regarder avec effroi. « De quoi de quoi, dit enfin Robin qui perdait patience, est ce qu'un petit lapin vous fait peur, mouchards? — Un lapin! — Qui un lapin, et je vais vous le faire voir. » En effet, on le laisse dégager un de ses bras, et il tire de sa poche un joli petit lapin, mais d'une espèce assez rare, un lapin Angora. A la vue du lapin tous les assistants se mettent à rire; Robin foule la petite bête dans sa poche, et, profitant de la latitude du moment, allonge du bras qu'il a libre, un coup de poing au nez de celui qui lui tenait l'autre bras. L'apostrophe était bonne : celui-ci porte ses deux mains à l'endroit endolori, et Robin, se voyant libre, file ventre à terre et rentre sain et sauf chez lui. Malheureusement il avait été reconnu, signalé, et le commandant de place a été obligé de le mettre aux arrêts. Je suis sûr que dans ce moment-ci, voyez vous, il se mord les poings jusqu'aux coudes, il enrage de n'être pas ici, et soit dit sans vous offenser, Mademoiselle, je suis sûr que vous êtes pour plus des trois quarts dans ses regrets. — Car vous êtes, à son avis, la première walseuse de Liège.

J'attendais, chère Zoé, et je craignais presque une toute autre péroraison; je craignais qu'il ne me parlât de choses que son ami Robin avait à me dire, choses qui concernent un ami de son ami Robin, dit Gussoé. Enfin je formais déjà des conjectures à perte de vue, qui par bonheur, se sont trouvées non fondées. Si ce n'est l'histoire incidentelle du lapin que je te rapporte parce qu'elle m'a divertie, et que je te laisse libre de ne pas trouver aussi divertissante, je me suis ennuyée hier beaucoup à la redoute, — et de cet ennui résultent mon mécontentement et ma tristesse d'aujourd'hui. Mais à présent que je t'ai écrit, je me sens mieux. — Au revoir, Zoé.

Mercredi, 14 février.

Je ne t'ai pas laissé ignorer, chère Zoé, que, depuis quelque temps, je nourrissais des craintes vagues sur le sort de ma pauvre sœur Julie; il me répugnait de t'en parler parce que tout n'était encore qu'hypothèses dans mon esprit; mais depuis huit jours il s'est passé des choses qui confirment mes soupçons, et selon toute apparence je ne tarderai pas à apprendre le mot de l'énigme. Il y a huit jours, le lendemain des Cendres, nous étions à déjeuner, lorsqu'un message de la part de Madame de Massin appelle Charles auprès d'elle. Charles s'y rend en toute hâte et ne revient qu'au bout de deux heures; à midi il a pris place dans la diligence de Namur, et il n'est pas encore revenu. Maman est la femme du monde la plus insouciant, et les événemens n'ont pas plus de prise sur elle qu'une goutte d'eau sur une surface huilée; cependant toute stoïque qu'elle est, quand quelque chose de grave la chatouille, elle a l'ha-

**PENSIONS.**

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement de toutes les pensions à charge de la caisse de retraite pour le quatrième trimestre 1837, est ouvert à son bureau.

**ANNONCES.**

**Société libre d'émulation.**

CONCERTS DE CARÈME.

Les personnes étrangères à la Société peuvent s'abonner aux trois concerts, au prix de douze francs; la souscription est ouverte chez le Concierge.  
Le premier Concert est fixé au 8 MARS prochain. 286

HUITRES anglaises, chez PERET, rue Sainte-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

Mme. BEAUJEAN BAYET, RUE VINAIVE D'ILE, n. 606, demande DEUX PREMIÈRES Demoiselles DE MAGASIN AU FAIT DU COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.

AU MÊME n.º, BEAUX APPARTEMENTS GARNI OU NON GARNI, A LOUER, avec grand salon, etc. 336

**AVIS**

**POUR SURENCHÉRIR.**

M. VARLET, notaire à Beyne, fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 26 février 1838,

**LES BIENS**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

**Situés à la Brouck,**

COMMUNE DE FORET,

A PROXIMITÉ DE LA ROUTE DE LA VESDRE ET DU CHEMIN DE FER,

Ont été adjugés en détail, savoir :  
LA BRASSERIE en pleine activité avec cuves et attirails servant à son exploitation, le grand bâtiment à deux étages appelé Braby, et l'écurie à côté et à proximité de la brasserie, pour fr. 3,300  
UN QUART DE L'USINE A CANONS, 3,000  
UNE PIÈCE DE TERRE appelée la Froie, contenant un bonnier 4 verges grandes, traversée par le chemin de la campagne et aboutissant à la rivière, 4,100  
UNE PRAIRIE dite de la Vieille Ferme, contenant dix verges grandes, 2,600  
UNE PIÈCE DE BOIS, TERRE ET TRIEUX, sise dessous Masta, contenant un bonnier une verge, 600  
DIX VERGES grandes six petites, faisant le 5º du bois dit des Chartroux, 220  
UNE MAISON avec vestibule, cave, cour et une verge et demie de jardin légumier, 1,800  
UNE AUTRE MAISON contigue à la précédente, avec une verge et demie de jardin légumier, 1,050  
Et qu'aux termes des conditions du cahier des charges, toute personne solvable peut, DANS LES 15 JOURS qui suivront celui de ladite vente, SURENCHÉRIR D'UN VINGTIÈME telle adjudication qu'elle trouvera convenir en en faisant la déclaration, au bas du procès-verbal de vente. 335

Mº DUSART, notaire à Liège, fait savoir qu'il vendra AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, une BELLE ET GRANDE MAISON A PORTE COCHÈRE, sise à Liège, rue Sœurs de Hasque, n. 280, ayant cours, écuries, remises, serre, etc.

Cette vente aura lieu le 15 mars 1838, à 11 heures, et la maison sera à voir à partir du premier mars susdit.  
S'adresser à Mº DUSART pour les conditions 230

**AVIS ESSENTIEL.**

**La Pâte pectorale de REGNAULD aîné,**

PHARMACIEN A PARIS, RUE CAUMARTIN, N. 45,

Se vend depuis plus de dix ans dans toute la Belgique, et y jouit d'une célébrité justement méritée, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, Coqueluches, Asthmes, Enrouemens et Affections de Poitrine.

La vogue toujours croissante de ce Pectoral ayant donné lieu à plusieurs contrefaçons, nous prevenons le public que la vraie PATE de REGNAULD aîné ne se délivre que dans des boîtes revêtues de la signature de M. REGNAULD aîné, inventeur et du cachet de M. FRÈRE de Paris, élève et successeur de M. REGNAULD aîné et le seul propriétaire de la Pâte qui porte ce nom.

Dépôts établis en Belgique :  
A HERVE, chez M. Aug. GAROT, pharmacien; à HUY, chez M. BASTIN, pharmacien droguiste; sise à LIÈGE, chez M. FRODBISE, pharmacien, rue Pont d'Île, 83; à VERVIERS, chez M. PELTZER, rue SPINTAY 294. 236

**LE POLITIQUE.**

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

**DEMANDE EN CONCESSION DES MINES**

**DE HOUILLE, PLOMB, CALAMINE,**

ET AUTRES MINÉRAIS CONCESSIBLES

GISANT SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE TROIS-CENT-TRENTE-QUATRE HECTARES, DÉPENDANS DES COMMUNES DE GOÉ, BAELÉN ET MEMBACH.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 19 février 1836, sous le n.º 1700 du répertoire particulier, le sieur Kemlin, directeur général des verreries et cristalleries du Val St-Lambert, commune de Seraing, y demeurant, a demandé la concession des mines de houille, plomb, calamine, et autres minerais concessibles, gisant sous des terrains d'une étendue superficielle de trois cent trente quatre hectares, dépendans des communes de Goé, Baelen et Membach, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

**AU NORD-OUEST,**

partant de la culée du pont de Dolhain Baelen, rive droite de la Vesdre, en suivant l'accotement Sud-Est de la route royale de Dolhain à Eopen, jusqu'en face du moulin Bonnet, situé commune de Baelen.

**AU NORD-EST,**

De ce dernier point par une ligne droite tirée sur le hameau de Runchen, longue de 660 mètres, aboutissant au chemin de Langatz, que l'on poursuit ainsi que celui de Fankoulenwied au Blanc Badet jusqu'à la rencontre du chemin de Langatz.

**AU SUD-EST,**

poursuivant le chemin de Langatz vers Goé jusqu'à la rencontre de la rivière de Vesdre.

**AU SUD-OUEST,**

longeant la rive droite de cette rivière dans toutes ses sinuosités jusqu'au pont de Dolhain Baelen, point de départ.

Le pétitionnaire offre de payer aux propriétaires de la surface une indemnité équitable, telle qu'il plaira à l'administration de fixer.

**LA DEPUTATION PERMANENTE DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,**

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1830, ET 2 MAI 1837.

Arrête :

1º Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Verviers, Goé, Baelen, Membach et Seraing, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2º Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3º Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges précités.

En séance à Liège, le 23 février 1838.  
Présens : MM. baron Vandestein, gouverneur président, Delfosse, Scroex, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoméux et F. N. J. Warzée, greffier.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial.

F. N. J. WARZÉE.

**Salle de la Société d'Emulation**

GRAND CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné jeudi 15 mars 1838, par L. Henchene, professeur au Conservatoire royal de Musique.

**PROGRAMME, PREMIÈRE PARTIE.**

- 1º Ouverture des Chaperons Blancs, par Auber.
- 2º Fantaisie pour le cor, par Gallay, exécuté par M. Alp. Massart, élève du Conservatoire.
- 3º Romances chantées par M. Berton.
- 4º Grand solo pour la flûte sur des mélodies allemandes, arrangé et exécuté par L. Henchene.
- 5º Le Fou, scène de Clapissou, chantée par M. Herrmann.
- 6º Grandes variations à quatre mains pour le piano sur une marche de Guillaume Tell, par M. Hertz, exécutées par MM. Massart, frères.
- 7º Air d'Anna Bolena de Donizetti, chanté par Madame St Ange.

**DEUXIÈME PARTIE.**

- 1º Ouverture des Huguenots, par Meyerbeer.
  - 2º Variations pour le basson, exécutées par M. Christophe, 1er prix du Conservatoire.
  - 3º Les Brigands, romance de Madame de Bériot-Malibran, chantée par Madame St Ange.
  - 4º Les Chaperons Blancs, air varié pour la flûte, par Tulou, exécuté par L. Henchene.
  - 5º La part du Diable, scène de Clapissou, chantée par M. Herrmann.
  - 6º Marche finale de la Symphonie en ut mineur de Beethoven.
- On commencera à six heures.  
Prix d'entrée 3 francs. — Le bureau sera ouvert à 4 heures

**PASTILLES PECTORALES**

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Londres, avantageusement connue depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac.  
Prix : 2 frs. la boîte, au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n.º 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSSAISES purgatives d'ANDERSON, à r. 60 c. la boîte, avec l'instruction.

**BOURSES.**

PARIS, LE 3 MARS.

Cinq pour cent	109 15	Esp. D. diff. int.	104 1/2
Trois pour cent	29 55	Dt. pas. int.	4 1/2
Act. de la B. de Fr.	2650 00	Belgic. Empr. 1832	104 1/2
Napl. Cert. Falc.	99 50	Banque de Belg.	1517 50
Esp. Ardoin 1834.	19 5/8		

LONDRES, LE 2 MARS.

3 1/2, consolidés	92 3/8	Espagne. Cortès.	49 5/8
Bel. em. 1832 C. D.	103 3/4	Différées.	7 3/8
Holl. Dette active.	53 1/2	Passives.	4 1/2
Portugais, 5 p. c.	28 1/4	Russie.	00
Id. 3 p. c.	19 1/2	Bresil. Empr. 1834.	78 0/0

AMSTERDAM, LE 2 MARS.

Holl. Dette active.	101 13/16	Inscr. au gr. livre.	69 1/8
Dito 2 1/2.	53 1/4	Certif. à Amst.	97 3/4
Différées.	00 00	Pologne. L. n. 3007.	118 0/0
Billet de change.	22 11/16	Lots de Rd. 50 f.	113 1/4
Syndic. d'amort.	94 13/16	Espagne. E. Ard.	118 1/16
3 1/2.	77 3/4	Dito grad.	00 00
Soc. de comm. P. B.	180 1/2	Dette différ. anc.	5 1/2
nouvelle.	00 00	nouv.	00 00
Russie, H. et C. 5	105 5/8	passive.	00 00
1829, 5	105 7/8	Autriche. Métal. 5.	102 1/8

ANVERS, LE 3 MARS.

ANVERS. Det. activ.	104 0/0	A. NAPLES. Cert. Falc.	93 1/4
Det. différ.	48 1/4	STAT-RO. Lev. 1832.	101
Emp. de 48 mill.	102 1/8	à An. 1834.	100 1/4
Holl. Dette active.	00 0/0		
Rente remboursab.	99 1/2		
AUTRICHE. Métall.	106		
Lots de fl. 100.	310 0/0		
de fl. 250.	447 0/0		
de fl. 500.	743		
Polog. Lots fl. 300.	119 1/4		
de fl. 600.	139 1/2		
BRÉSIL. E. à l. 1834	75 0/0		
ESPAG. Empr. 1834.	18 1/8		
D. diff. 1834.	00 0/0		
Dit. p. 1834.	00 0/0		
Dette diff.	5 5/8		

**CHANGES.**

Amst., c. jours.	118 av.
Rotterd. Idem.	518 0/0 p.
Paris, Idem.	40 1/4
Idem. 2 mois.	40 1/4
Lond. p. Estr. c. j.	35 13/16
2 mois.	35 9/16
Erancfort, es. jrs.	118 0/0
3 mois.	118 0/0
Bruxelles et Gand	118 0/0

RESUME DE LA BOURSE D'ANVERS DU 3 MARS 1838.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'actif espagnol ouvert 18 et reste 18 1/16 0/0 argent au comptant.  
Primes fin courant 18 3/8 dont 1/4 p. c. argent.  
Actions de la Banque Comm. d'Anvers ouvert 108 1/4 3/8 1/2 et reste 108 5/8 argent.  
Bresiliens 75 1/4 cours au comptant.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 3 MARS. (2 heures du soir.)

FONDS PUBLICS		ACTIONS.	
Emp. Rots. 5 p. c.	102 3/8	Soc. génér. en fl.	820
3 m. 4 p. c.	93 3/4	em. de Paris.	1710
Espagne. D active	18 5/16	Société de Com.	151
fin cour.	00 0/0	Banque de Belgic.	147 0/0
diff. 1830	00 0/0	Société nationale.	123 0/0
1835.	00 0/0	Mutualité industr.	115 1/4
Det. pass.	00 0/0	Actions réunies.	105 1/4

PLACE D'ANVERS, LE 3 MARS.

Aujourd'hui sans affaires ni variation marquante à signaler.

VIENNE, LE 22 FÉVRIER.

Métalliques, 106 3/4. — Actions de la Banque, 1433 0/0.

Imprimerie de J.-Bte. Nossezt, rue du Pot-d'Or, n.º 622, à Liège.